

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 11 OCTOBRE 2021**

Le lundi onze octobre deux mille vingt et un, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance publique, à dix-neuf heures dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de : Monsieur PINON Donatien

**Etaient présents :** Monsieur Donatien PINON, Maire, Madame Carole DUMILLON, Monsieur Noël LOIRE, Madame Laure BRASSEUR, Monsieur Laurent VERVEL, Madame Corinne PLAUCHIER, Adjoints, Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE, Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE, Monsieur Frédéric VINCELLE, Mesdames Nathalie PHILION (arrivée à 19h10), Laura FAVERET, Messieurs Philip MICHEL, Roland DELÉGLISE, Mesdames Isabelle LORQUER-QUÉNEL et Christelle BENSMAN.

**Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE a rejoint l'assemblée à 19h30 et n'a pas participé au vote du premier point de l'ordre du jour.**

**Absents excusés, ayant donné pouvoir :** Monsieur Bruno COLLIN a donné pouvoir à Monsieur Donatien PINON, Monsieur Patrick LEFIN a donné pouvoir à Monsieur Noël LOIRE, Madame Alexandra MOREL a donné pouvoir à Madame Carole DUMILLON, Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE a donné pouvoir à Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Frédéric VINCELLE

Monsieur le Maire demande à ce que soit observée une minute de silence en hommage à Monsieur Charles Descamps qui a œuvré au sein de la commune pendant deux mandats ainsi qu'à Madame Martine Plume qui a été également membre du conseil Municipal.

Adoption du compte rendu de la séance précédente : Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : un jeu d'écritures suite à l'acquisition de la Caisse d'Epargne. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

**Rappel de l'ordre du jour :**

- Décision modificative n°2 concernant le paiement de la taxe foncière de la Caisse d'Epargne
- Création d'un emploi non permanent relevant du grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe pour un accroissement temporaire d'activité
- Proposition pour offre promotionnelle de santé communale et/ou dépendance communale par Axa France
- Mise à jour du régime indemnitaire concernant la filière police municipale
- Convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine routier départemental en agglomération (aménagement Rue de la Gare)

- Dénomination ancienne départementale 155G
- Questions diverses

**Décisions prises par Monsieur le maire (art. L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales du 1er aout 2021 au 30 septembre 2021):**

N° 2021-31 : Mise en place de cassette de climatisation au Péricolaire	16 686,24 euros
N° 2021-32 : Déplacement de la climatisation existante Futur point poste	3 311,16 euros
N° 2021-33 : Travaux de réaménagement futur point poste (Gros œuvre, revêtements sol, charpente, doublage isolation, plomberie et sanitaires)	22 656,61 euros
N° 2021-34 – Travaux complémentaires futur point poste Côté cour boulangerie – Dépose gouttière + rangs de tuiles Fourniture poste descente eaux pluviales et dauphin coudé, Reprise rives existante	2 676,00 euros
N° 2021-35 : Création d'un kiosque « DAB »	19 307,83 euros
N° 2021 – 36 : Remise en état massifs Le Clos du village	3 033,60 euros
N° 2021 – 37 : Réalisation enduit mur Rue Armistice (à côté bureau PM)	3 931,20 euros
N° 2021- 38 : Acompte sur travaux électricité par DAB + points Poste et Service à la personne	5 010,00 euros
N° 2021 – 39 : Facture acompte N° 2 pour travaux à transept église	9 304,67 euros
N° 2021- 40 : Abonnements et consommations éclairage public sur l'ensemble de la commune – semestre 1/2021	12 253,17 euros
N° 2021 - 41 : Abonnements et consommations électricité ensemble des Bâtiments communaux – semestre 1/2021	13 061,29 euros
N° 2021 – 42 : Nettoyage 200 m2 fibro, resserrage tire fonds et Réparation fuite toiture salle de motricité	4 370,00 euros
N° 2021 – 43 : Réparation tondeuse ISEKI	4 684,20 euros
N° 2021 - 44 : Réparation tondeuse ISEKI (Largeur lame 1m52) + débroussailleuse	7 568,81 euros
N° 2021 - 45 : Acompte N° 2 sur travaux verrière église	8 393,56 euros

Monsieur Philip Michel explique qu'il a fait le total des dépenses pendant ces deux mois et que le total est de 136 248.14 euros. Cela lui paraît beaucoup. Monsieur le Maire lui répond que les dépenses pour la Caisse d'Épargne sont subventionnées à hauteur de 16 020 euros par la région, de 60 000 euros par la Poste et qu'une aide de la Communauté de Communes de 50 000 euros sera ajoutée. Monsieur Philip Michel est ravi de l'apprendre et demande qu'il y ait plus de réunions de commissions afin de connaître toutes ces informations. Madame Juliette Harlé d'Ophove ne comprend pas pourquoi les devis ne sont pas montrés lors des réunions de commission de travaux. Monsieur le Maire est d'accord sur ce point.

Messieurs Roland Deléglise et Philip Michel pensent que la remise en état des massifs au Clos du Village s'est faite rapidement un samedi. Monsieur le Maire répond que le nettoyage complet a été fait par la Société Loiseleur sur 3 journées.

Monsieur Philip Michel a refait le point sur les tondeuses et en ajoutant les devis de 2020 aux réparations de cette année, on arrive à un montant de 33 823 euros. Il se demande si l'achat d'une nouvelle tondeuse n'aurait pas été plus intéressant. Monsieur le Maire lui répond que le délai d'attente était de un an, ce qui n'était pas réalisable. Il ajoute que la question a été mal interprétée et que le sujet était « réparation » ou « achat ». Madame Corinne Plauchier complète ces propos en expliquant qu'elle est déçue d'entendre tout cela depuis quelques réunions de conseil et qu'en aucun cas elle n'intervient dans les décisions et devis même si elle travaille aux Etablissements Lefèvre. Elle précise également qu'elle n'a jamais obligé la commune à travailler avec les Etablissements Lefèvre. Madame Juliette Harlé d'Ophove demande à ce que plusieurs devis soient faits en amont et pas uniquement à Chevrières afin d'avoir des avis différents. Madame Christelle Bensman la rejoint. Monsieur le Maire confirme que dorénavant, il y aurait plus de réunions de commissions.

### **Décision modificative n°2 concernant le paiement de la taxe foncière de la Caisse d'Épargne**

Monsieur le Maire explique que, suite à l'acquisition du local de la Caisse d'Épargne en début d'année, il y a lieu de procéder au paiement d'une partie de la taxe foncière 2021, ce qui n'était pas prévu au budget.

Tous les membres du Conseil Municipal sont d'accord, à l'unanimité, pour prendre 300 euros sur le chapitre 022 - Dépenses Imprévues pour alimenter le compte de l'article 63512 – Taxes Foncières.

**Monsieur Emmanuel Dutheil de la Rochère a rejoint l'assemblée à 19h30 et n'a pas participé à ce vote.**

Monsieur le Maire explique qu'aujourd'hui il doit faire part d'une annonce importante : le départ de la secrétaire de mairie au 1<sup>er</sup> décembre 2021 pour raisons personnelles. Il explique qu'il est actuellement difficile de recruter une secrétaire de mairie et qu'il a eu l'occasion de rencontrer une personne qui est en train de passer le concours de rédacteur.

### **Création d'un emploi non permanent relevant du grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe pour un accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire explique que, pour remplacer la secrétaire de mairie, il y a lieu de créer un emploi non permanent relevant du grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe pour un accroissement temporaire d'activité pour le premier mois. Puis la secrétaire sera remplacée sur son poste. Madame Juliette Harlé d'Ophove demande ce qu'il en est du contrat aidé de la Poste. Monsieur le Maire lui

répond que les contrats aidés sont de un an, renouvelable deux fois et que l'aide de la Poste est de 1 100 euros par mois pendant 19 ans, renouvelable 2 fois. Madame Juliette Harlé d'Ophove demande si ce contrat aidé ne pourrait pas aussi remplacer la secrétaire de mairie. Monsieur Philip Michel ajoute qu'il était prévu que les secrétaires de mairie aillent travailler à la Poste. Monsieur le Maire leur répond qu'il n'est pas possible de retirer une journée de travail de mairie deux fois par semaine et qu'il a déjà rencontré deux personnes pour ce contrat, dont une qui a travaillé en mairie également. Madame Juliette Harlé d'Ophove souhaiterait comparer avec une autre mairie, comme celle de Longueil Sainte Marie, pour savoir s'il n'y a pas un problème d'organisation interne. Monsieur Philip Michel lui répond que le budget de la mairie de Longueil Sainte Marie est le double de celui de Chevières, ce qui n'est pas comparable. Monsieur le Maire explique qu'il y aura une période d'essai avant embauche.

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal est d'accord, à l'unanimité, pour créer cet emploi non permanent relevant du grade de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe pour un accroissement temporaire d'activité à compter du 2 novembre 2021.

### **Proposition pour offre promotionnelle de santé communale et/ou dépendance communale par Axa France**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une convention avec Axa France a été signée en octobre 2020 et qu'elle arrive à échéance. Il propose de la renouveler afin de continuer à faire bénéficier les administrés d'une complémentaire santé à des tarifs préférentiels.

Monsieur le Maire ajoute qu'Axa France propose également une offre promotionnelle appelée « offre promotionnelle Dépendance Communale ». Celle-ci a pour objet de proposer l'assurance Dépendance « Entour'Age » pour les personnes qui ont la maladie d'Alzheimer. Madame Christelle Bensman demande si ces offres sont uniquement pour les personnes âgées. Monsieur le Maire lui répond que non, elles sont destinées à tous les administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de signer ces conventions, à l'unanimité.

Une réunion d'information publique à destination des habitants est prévue le mercredi 10 novembre 2021 afin de présenter ces offres.

### **Mise à jour du régime indemnitaire concernant la filière police municipale**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la mise à jour du régime indemnitaire est nécessaire concernant la filière de Police Municipale. En effet, la policière municipale, qui a repris le poste de Monsieur Letombe, n'a pas le même grade et est logée gracieusement. Pour cela son régime indemnitaire doit être revu par rapport à son statut. Madame Christelle Bensman demande de quel grade il s'agit. Monsieur le Maire lui répond que cela dépend de la rémunération.

Après divers échanges, tous les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent de mettre à jour le régime indemnitaire pour la filière de la police municipale.

Monsieur Philip Michel ajoute qu'il a contacté le centre de gestion pour avoir des informations sur ce poste qui était resté vacant. La réponse a été la suivante : « on ne peut pas répondre pour ne pas mettre Monsieur le Maire en porte-à-faux ». Monsieur Philip Michel ne comprend pas cette réponse. Monsieur le Maire ne comprend pas non plus car il s'agit tout simplement de combler le poste vacant de la police municipale.

Monsieur Philip Michel ajoute qu'en plus de toutes ces dépenses, il faut ajouter les 950 euros de location du distributeur automatique de billets. Monsieur le Maire lui répond que non, le mois dernier

la commune n'a payé que 850 euros et que maintenant deux communes participent à cette location. Monsieur Philip Michel dit que c'est dommage de poser la question pour le savoir.

### **Convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine routier départemental en agglomération (aménagement Rue de la Gare)**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les travaux d'aménagement de la Rue de la Gare sur la RD 155 ont fait l'objet d'une convention générale de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'investissement à réaliser sur le domaine public routier départemental en agglomération avec le Conseil départemental.

Il explique que les plans ont été révisés pour la largeur des voies piétonnes et cyclistes. Madame Juliette Harlé d'Ophove demande s'il y aura un côté pour les piétons et un côté pour la piste cyclable. Monsieur le Maire lui répond que non, le cheminement piétons ainsi que la voie douce seront créés de part et d'autre. Monsieur Philip Michel demande de montrer les plans aux habitants de la rue de la Gare. Monsieur le Maire lui répond qu'il y aura une réunion avec les riverains en temps voulu, comme c'était le cas pour la Rue Michel Boitel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Conformément à l'article 4-3 de la convention, la commune :
  - s'engage à respecter les règles et les normes en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite prescrites par la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
2. A l'article 4-1 de la convention dans le cadre de la Loi LAURE (Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie) n° 96-1236 du 30 décembre 1996, article 20, codifié au Code de l'Environnement par l'article L.228-2, il est demandé de mettre au point des itinéraires cyclables pourvus d'aménagements sous forme de pistes, marquages au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation.
  - décide la réalisation de l'aménagement cyclable Rue de la Gare
3. autorise Monsieur le Maire à signer la convention générale de maîtrise d'ouvrage précitée.

### **Dénomination ancienne départementale 155G**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la rétrocession de la RD 155-G à la commune, il a reçu un mail du Conseil Départemental le 22 septembre dernier lui demandant de dénommer cette route qui est maintenant communale. Il ajoute que lors de la dernière réunion de conseil municipal, il a lu un courrier provenant de l'UTD qui avait été envoyé par erreur car la rétrocession avait été votée lors de la réunion de conseil municipal du 23 janvier 2021. Aussi, cette nouvelle route communale sert pour beaucoup aux transports scolaires et sera par la suite rétrocédée à la Communauté de Communes.

Après discussion concernant cette demande, à l'unanimité, tous les membres du Conseil Municipal, décident de donner la dénomination suivante à la RD 155G : C5

## Questions diverses

Monsieur le Maire :

-fait part d'un courrier qu'il a reçu de Monsieur Jean-Luc Letexier pour modifier le compte-rendu du conseil municipal du 2 septembre dernier au sujet de la vente de leur terrain. Il a été noté que les conjoints Letexier n'étaient pas d'accord pour vendre une bande de 3 mètres. Nous rectifions cette phrase par celle-ci: « la famille Letexier n'est pas d'accord pour vendre une bande de 3 mètres. »

-répond à la demande faite lors de la dernière réunion de conseil sur le montant de la cotisation de l'ADTO qui est de 2 426.40 euros

-informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique aura lieu du 18/10/2021 au 19/11/2021 concernant le projet de contournement de Chevrières. Monsieur Philip Michel demande quel est le tracé de la déviation. Monsieur le Maire répond, qu'en théorie, suite à son intervention avec Monsieur Noël Loire auprès du Conseil Départemental, le nouveau tracé ne couperait plus l'allée des platanes. Monsieur Philip Michel en est satisfait. Madame Juliette Harlé d'Ophove demande si la fermeture de la gare SNCF est prévue. Monsieur le Maire répond négativement. Elle demande également où passerait la déviation. Monsieur Noël Loire lui répond qu'elle partirait du rond-point de la sucrerie vers la D200 en passant par l'ouest du Quesnoy.

-informe qu'un pot de départ en retraite aura lieu le vendredi 3 décembre ainsi que la remise des médailles.

Madame Corinne Plauchier :

-explique que l'ancienne structure de jeux des écoles a été retirée et emmenée à l'école Mère Teresa le mercredi 6 octobre comme prévu et que la directrice a signé une décharge pour que nous puissions nous dégager de toutes responsabilités. La nouvelle structure sera installée à l'école Denise Bertin pendant la première semaine des vacances de la Toussaint.

-informe que la préparation des colis pour les personnes de 70 ans et plus aura lieu le samedi 18 décembre matin et la distribution le même jour à 13h30. Monsieur Roland Deléglise demande si le contenu du colis reste le même chaque année car il a eu des retours négatifs de certaines personnes. Madame Corinne Plauchier lui répond qu'elle a proposé autre chose cette année au CCAS et que cela a été refusé. Elle ajoute que les retours ont toujours été positifs.

-informe que les repas des Cheveux Blancs aura lieu le dimanche 30 janvier 2022 à 12h à la salle municipale.

-informe que les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 14 janvier 2022 à 19h à la salle municipale.

Monsieur Philip Michel fait part que depuis la réunion de commission « Ecole de Musique », il a travaillé sur le tableau de situation et que les charges, comme l'électricité et l'eau n'ont pas été prises en compte dans le budget. Par contre, il approuve que les rémunérations du personnel soient passées de 145 000 euros en 2015 à 120 000 euros aujourd'hui. Il demande à ce qu'une réunion soit faite en novembre.

Il ajoute que la visite chez Vitraux Max du 22 septembre s'est bien passée et que le travail est très beau.

Monsieur le Maire donnera prochainement 2 dates afin de pouvoir visiter le point poste en 2 groupes lorsque la peinture sera terminée ainsi que les finitions en électricité.

Monsieur Emmanuel Dutheil de la Rochère demande ce qu'il en est de l'antenne relais car il souhaiterait connaître les caractéristiques techniques. Monsieur le Maire lui répond que les décisions n'ont pas encore été prises. Monsieur Noël Loire répond qu'elle serait identique à celle de Longueil Sainte Marie. Monsieur le Maire ajoute qu'une réunion aura lieu au mois de décembre avec le commercial et qu'aucun engagement sera pris sans l'accord du conseil municipal.

Monsieur Frédéric Vincelle fait part de l'accident d'un jeune Rue de Beauvais au mois de septembre et pense que cet axe est très dangereux. Il demande ce qu'on peut faire pour éviter ce genre d'accident. Monsieur le Maire lui répond que les arrêts de bus sont imposés par la région et que la route est départementale. Madame Christelle Bensman ne comprend pas pourquoi cette année un arrêt de bus est supprimé car c'est dangereux, surtout pour les plus jeunes. Monsieur le Maire ajoute que même un Cédéz-le- passage au niveau du Chemin du Fayel a été refusé par l'UTD. Madame Juliette Harlé d'Ophove pense que le stationnement à cheval sur la route fait ralentir la circulation. Monsieur Emmanuel Dutheil de la Rochère pense qu'il doit être possible de trouver des solutions pour casser la vitesse. Monsieur le Maire répond que Monsieur Noël Loire travaille sur le sujet rue par rue.

Madame Laure Brasseur s'adresse à Monsieur Philip Michel suite à sa demande sur le coût du « Sport ». Elle lui communique les montants par année dans leur globalité. En 2019, il s'évalue à 105 437 euros, en 2020 il s'évalue à 104 773 euros et en 2021 jusqu'au 27 septembre, il s'évalue à 108 046 euros. Madame Juliette Harlé d'Ophove demande si un récapitulatif pourrait être fait par association et selon le nombre d'adhérents. Madame Laure Brasseur répond que cela ne sera possible qu'à partir de janvier 2022 mais uniquement par activité sportive. Monsieur Philip Michel demande s'il sera possible d'avoir des précisions également pour le culturel. Madame Carole Dumillon lui répond que les documents sont prêts et qu'ils seront vus à la prochaine réunion de commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.

Pour extrait :  
En Mairie, le 18 octobre 2021  
Le Maire,  
Donatien PINON